



Association pour la Défense de l'Environnement et la Qualité de la Vie à Ancely et Arènes Romaines

Toulouse le 1 mars 2021

à Monsieur Étienne GUYOT
Préfet de la Haute-Garonne
Préfecture de la Haute-Garonne
Place Saint-Etienne
31038 Toulouse CEDEX 9.

Monsieur le Préfet,

Nous nous permettons de revenir vers vous concernant les nuisances sonores dont les riverains de l'hélistation du SAMU, sur le site de Purpan, ont à souffrir, plusieurs fois par jour et parfois la nuit, de volumes sonores supérieurs à 75 Db(A).

Les conséquences néfastes sur la santé d'une exposition régulière au bruit sont bien connues. Elles ont donné lieu à des recommandations de l'OMS, sous la forme des *Lignes directrices relatives au bruit dans l'environnement*, et sont très bien documentées par la toute récente étude DEBATS diligentée par l'ACNUSA.

Si l'utilité des services rendus par l'hélistation du SAMU sur le site de Purpan est incontestable, elle ne saurait faire abstraction des problèmes de santé publique générés par l'activité de cette plateforme. Nous attirons votre attention sur le fait que les nuisances de l'hélistation du SAMU s'ajoutent aux nuisances de l'aéroport de Toulouse-Blagnac et à celles des voies rapides (A621, D901, A624 et A620) qui encerclent le quartier des Arènes romaines, alors que les cartes de bruit des PPBE de Toulouse Métropole et de l'aéroport ne tiennent pas compte de la multi-exposition aux sources de bruits.

Face à une recrudescence de ces nuisances, en 2017 nous avons interrogé la direction du CHU de Toulouse sur l'évolution du nombre de mouvements sur cette hélistation. Sans réponse de la part du CHU, nous nous sommes adressés à vous pour obtenir cette information (notre courrier du 21 novembre 2017), que le CHU nous a finalement donnée.

Il est patent que la plupart des vols accédant à l'hélistation ne respectent pas, à l'arrivée comme au départ, les trajectoires prescrites par le *Service de l'information Aéronautique* (cartes VAC). Pour établir objectivement ce qu'il en est, nous avons demandé au CHU d'obtenir un relevé des trajectoires effectivement suivies par les hélicoptères accédant à l'hélistation. Ce n'est qu'après vous avoir fait part de l'absence de réponse de la part du CHU (notre courrier du 18 mars 2019) que nous avons obtenu ces relevés pour les mois de décembre 2018 et janvier et février 2019.

Ces relevés cartographiques, établis par la DSAC-SO à l'échelle 1/25 000, ne sont pas suffisamment précis et peu lisibles du fait de la superposition des nombreuses trajectoires, mais la DSAC-SO dit ne pas être en mesure d'établir des relevés plus précis, par exemple à l'échelle 1/10 000.

Nous avons donc demandé à la direction du CHU (cf. notre courrier du 22 septembre 2020, ci-joint) de nous communiquer :

- le relevé de trajectoires des hélicoptères en coordonnées radar ou GPS pour un échantillon significatif de périodes, afin que nous puissions établir nous-mêmes des relevés cartographiques à l'échelle 1/10 000,
- le nombre de mouvements d'accès à l'hélistation pour les années 2017, 2018, 2019 et 2020.

A ce jour,, nous n'avons pas reçu de réponse à ces demandes, malgré notre relance du 11 novembre, notamment auprès de la Responsable de l'accès aux documents administratifs du CHU. Nous nous adressons donc à vous, Monsieur le Préfet, pour que nous puissions obtenir ces données qui sont manifestement du domaine public.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre haute considération citoyenne.

Christophe Sibertin-Blanc



Pièces jointes

Lettre du 22 septembre 2020 à Madame la Directrice du site de Purpan

Copie

Mr Raymond Marc PENAUD, Directeur du CHU de Toulouse

Mme Muriel LEGENDRE, Directrice du site de Purpan

Mme Marianne PRADERE, directrice du pôle Médecine d'Urgence

Mr Pierre RICORDEAU, Directeur Général de l'Agence régionale de santé Occitanie

Mme Patricia BEZ, représentant M. Jean-Luc MOUDENC au Conseil de surveillance du CHU de Toulouse



Association pour la Défense de l'Environnement
et la Qualité de la Vie à Ancely et Arènes Romaines

Toulouse le 22 septembre 2020

V réf : EC/MG/19-27

Muriel LEGENDRE,
directrice du site de Purpan

Madame la Directrice,

Je reviens vers vous faire état des nuisances dont les riverains de l'hélistation du SAMU31 ont à souffrir, aggravées par la recrudescence du nombre de vols et le non-respect quasiment systématique des trajectoires réglementaires : par exemple vers le nord, survol de la rue de Cauterets, des allées des Cévennes et du Charolais, survol des immeubles d'Ancely et alentour du parc de La Flambelle, survol de l'impasse du Touch au lieu de l'A621, ...

Le ressenti des habitants est que la situation s'aggrave, aussi convient-il d'établir factuellement ce qu'il en est, notamment en ce qui concerne les trajectoires.

En réponse à nos demandes répétées, vous nous avez communiqué les relevés établis par la DSAC-SO des trajectoires des vols accédant à l'hélistation pour les mois de décembre 2018 et janvier et février 2019. Ces documents s'avèrent peu lisibles du fait de la superposition des trajectoires à l'échelle 1/25 000^{ème}. Afin de disposer de documents davantage exploitables, nous vous prions de bien vouloir nous adresser :

- la même type de relevé cartographique, mais concernant les vols sur une semaine et non pas sur un mois, pour les semaines de ce mois de septembre et une dizaine d'autres depuis le début de l'année ;

- le relevé de trajectoires des appareils en coordonnées radar ou GPS pour les mêmes périodes ; cela nous permettra d'établir des relevés cartographiques à l'échelle 1/10 000^{ème}, ce que la DSAC se dit incapable de fournir (!), sur lesquels les habitations survolées apparaissent clairement.

Comme vous l'avez fait en réponse à notre courrier du 23 septembre 2017, nous souhaitons aussi avoir connaissance du nombre de mouvements de fréquentation de l'hélistation pour les années 2017, 2018, 2019 et par exemple les 6 premiers mois de 2020. Plus généralement, nous sommes preneurs de toute statistique susceptible d'éclairer la compréhension de l'exploitation de cette hélistation.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de notre parfaite considération associative.

Le Président de l'ADEQVAAR,
Christophe Sibertin-Blanc

copie :

Mme Marianne PRADERE, directrice du pôle Médecine d'Urgence
Mme Patricia BEZ, élue municipale en charge de la lutte contre le bruit

28, allée de la Limagne - 31300 Toulouse

☐ : adeqvaar@9business.fr, ☎ : 06 49 95 23 37 🌐 : <http://a-d-e-q-v-a-a-r.com>